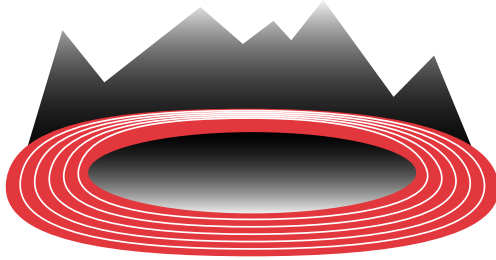




SPAR 

COUPE D'EUROPE



ANNECY 2002



22-23 Juin 2002
22-23 June 2002



Crédit photo : Christophe GUIBBAUD / Agence Wandystadt

MANUEL DES ÉQUIPES

TEAM MANUAL



SOMMAIRE	Pages
1 INFORMATIONS SUR LA FRANCE ET ANNECY	6
1.1 La France	6
1.2 Annecy	6
1.3 Missions Diplomatiques en France	6
2 AEA	7
2.1 Conseil de l'AEA	7
2.2 Représentants de l'AEA	7
2.3 Fédérations Membres de l'AEA	8
2.4 Pays Participants	8
3 STRUCTURES DE L'ORGANISATION	9
3.1 Comité d' Honneur	9
3.2 Comité de Pilotage	9
3.3 Comité d'organisation	9
3.3.1 Commissions	9
3.3.2 Officiels de la Compétition	9
4 ARRIVEE A GENEVE	10
4.1 Heures d'arrivée	10
4.2 Service d'accueil et d'information à l'aéroport de Genève	10
4.3 Immigration	10
4.4 Formalités douanières	10
4.5 Transports à partir de l'aéroport	10
4.6 Assurances	10
5 TRANSPORTS	11
5.1 Entraînement et Compétition	11
5.2 Service à l'aéroport de Genève	11
6 HEBERGEMENT - INFORMATIONS SUR VOTRE SEJOUR	11
6.1 Hôtels des Equipes	11
6.1.1 Période d'ouverture	11
6.1.2 Coordonnées des Hôtels des Equipes	11
6.1.3 Administration des Hôtels des Equipes	11
6.1.4 Coût de l'hébergement	11
6.1.5 Accès aux Hôtels des Equipes	12
6.1.6 Appels téléphoniques	12
6.1.7 Repas	12
6.1.8 Bureau de l'AEA	12
6.2 Bureau d'Information	12
6.3 Autres Hôtels	13
6.4 Salle de Réunion pour les Equipes	13
6.5 Sécurité	13
6.6 Programme Social	13
6.6.1 Programme Touristique	13
6.6.2 Banquet de Clôture	13
6.6.3 Réception pour les VIP	13
6.6.4 Tribune VIP	13
6.7 Information Médicale	13
6.7.1 Sur le lieu de la compétition	13
6.7.2 Sur le lieu d'entraînement	13
6.7.3 Instructions au Personnel Médical	14
6.8 Délégués auprès des Equipes	14

7	ACCREDITATION	14
7.1	Généralités	14
7.2	Procédure d'Accréditation	14
7.3	Perte de la carte d'Accréditation	14
7.4	Accréditations spéciales	14
8	PROGRAMME ET HORAIRE DE LA COMPETITION	14
8.1	Général	14
8.2	Horaires de la Compétition	15
9	ENGAGEMENTS	16
9.1	Engagements Individuels	16
9.2	Les Relais	16
9.3	Engagements définitifs	16
9.4	Confirmations de la participation des pays pour les relais	16
9.5	Forfaits	16
10	INFORMATIONS TECHNIQUES	17
10.1	Centres d'Informations	17
10.1.1	Généralités	17
10.1.2	Localisation	17
10.1.3	Bureau d'Information du CIT	17
10.1.4	Centre d'Information Technique (CIT) du Parc des Sports	17
10.2	Réunion Technique	17
10.2.1	Généralités	17
10.2.2	Participation	17
10.2.3	Déroulement de la Réunion Technique	18
10.3	Visite d'orientation	18
10.4	Tirage au sort par pays et Attribution des ordres de passage par épreuves	18
11	INSTALLATIONS TECHNIQUES	19
11.1	Stade d'honneur et Aires d'Entraînement	19
11.1.1	Généralités	19
11.1.2	Le Stade d'Honneur	19
11.1.3	Parcours de Jogging	19
11.2	Aires d'Echauffement	19
11.2.1	Généralités	19
11.3	Entraînement avec les starters officiels	19
12	REGLEMENTS DE LA COMPETITION	20
12.1	Tenue	20
12.2	Dossards de la Compétition	20
12.3	Ordres du Starter	20
12.4	Marques	20
12.4.1	Concours	20
12.4.2	Relais	20
12.5	Sortie de la Piste pendant le déroulement des compétitions	20
12.6	Services Médicaux pendant la Compétition	20
12.7	Réclamations	21
12.8	Equipements	21
12.8.1	Liste des Engins	21
12.8.2	Engin personnel de lancer	22
12.8.3	Perches	22
12.9	Chronométrage	22
12.10	Mesurage	22

13	PROCEDURES DE LA COMPETITION	23
13.1	Déplacement des Athlètes de l'aire d'échauffement à la Chambre d'Appel	23
13.2	Chambre d'Appel	23
13.2.1	Information Générale	23
13.2.2	Procédures	23
13.3	Horaires de la Chambre d'Appel	24
13.4	Entrées et Sorties du lieu de compétition	24
13.4.1	Instructions	24
13.4.2	Préparation de la Compétition - Concours	24
13.4.3	Procédure de sortie du Terrain	24
13.5	Poste de Contrôle - Zone Mixte	24
13.5.1	Zone Mixte	24
13.5.2	Poste de Contrôle	24
13.5.3	Interviews	25
13.5.4	Centre de Contrôle Antidopage	25
13.5.5	Contrôle Antidopage des Athlètes ayant réalisé un Record National	25
13.6	Annonce des Résultats	25
13.7	Recueil des Résultats	25
14	CEREMONIES	26
14.1	Cérémonie d'Ouverture	26
14.2	Cérémonie de Fermeture	26
15	DEPART DES DELEGATIONS	26
15.1	Généralités	26
15.2	Heures de départ	26
15.3	Confirmation des vols de retour	26
15.4	Bagages	26

LISTE DES ABREVIATIONS

IAAF	Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur
AEA	Association Européenne d'Athlétisme
FFA	Fédération Française d'Athlétisme
COL	Comité d'Organisation Local
CIT	Centre d'Information Technique

1 INFORMATIONS SUR LA FRANCE ET ANNECY

1.1 La France

Langue Officielle :	Français
Population (95) :	58.027.305 habitants - densité : 105,2 hab. au km ²
Superficie métropolitaine :	551.602 km ²
Capitale	Paris
Type de gouvernement :	République
Élévation :	Point culminant - Mont Blanc : 4.807 m
Religion Principale :	Catholicisme
Espérance moyenne de vie :	Femmes : 84 ans - Hommes : 76 ans
Distribution du travail :	Industrie de fabrication - 26,9 % ; Services - 68,3 % ; Agriculture - 4,8 %
Commerce Extérieur :	Partenaires principaux - Europe, Etats Unis, Japon, Afrique.
Unité monétaire :	L'unité monétaire française est l'Euro qui comprend 100 centimes. La monnaie est constituée de pièces de 1, 2, 5, 10, 20, 50 centimes, 1 €, 2 €. Les billets de banque sont de 5 €, 10 €, 20 €, 50 €, 100 €, 200 € et 500 €. Vous avez la possibilité de changer votre argent dans n'importe quelle banque ainsi qu'à la réception des hôtels. Toutefois à la réception des hôtels le taux de change est moins favorable. Les cartes de crédit internationales sont acceptées dans la plupart des hôtels, les boutiques et les restaurants.

1.2 Annecy

Heure :	L'heure est calculée en ajoutant 1 heure au GMT.
Eau :	A Annecy, l'eau du robinet est potable.
Electricité :	Le courant électrique pour une utilisation domestique dans les hôtels est de 220 volts (50 Hz). Un adaptateur est nécessaire pour certains ressortissants.
Téléphone :	Des téléphones publics sont installés dans toute la ville d'Annecy Certains téléphones fonctionnent avec des pièces et d'autres avec des cartes qu'il est possible de se procurer dans les hôtels, les bureaux de poste et dans les bureaux de tabac. Certains téléphones acceptent également les cartes de crédit internationales.
Horaire des Commerces :	Les horaires des principaux établissements sont les suivants

	Jours ouvrables	Samedi	Dimanche
Banques	9h00 - 17h00	Certaines	-
Postes	8h00 - 19h00	8h00 - 12h00	-
Magasins	9h00 - 19h00	9h00 - 19h00	Certains
Administrations	9h00 - 17h00	-	-

Climat à Annecy :	La température moyenne maximale pour juillet est 19 °C, la température minimale est de 15 °C. Les soirées du mois de juillet à Annecy peuvent être fraîches (proximité des Alpes), il est conseillé de se munir de vêtements chauds et de protection pour la pluie. L'ensoleillement quotidien moyen en juin est de 7 heures 10 minutes. La pluviosité moyenne totale en juin est de 12 mm avec 2 jours de pluie.
-------------------	---

1.3 Missions Diplomatiques en France

Allemagne	13/15, avenue Franklin Roosevelt - 8ème	+33 (0)1.53.83.45.00
Finlande	2, rue Fabert - 7ème	+33 (0)1.44.18.19.20
Grande Bretagne	35, rue du Faubourg Saint Honoré	+33 (0)1.42.66.91.42
Italie	47, rue de Varenne - 7ème	+33 (0)1.45.44.38.90
Pologne	1/3, rue de Talleyrand - 7ème	+33 (0)1.45.51.60.80
Roumanie	5/7, rue de l'Exposition - 7ème	+33 (0)1.40.62.22.02
Russie	40/50, boulevard Lannes - 16ème	+33 (0)1.45.04.05.50
Ukraine	21, avenue de Saxe - 7ème	+33 (0)1.43.06.07.37

2 AEA

2.1 Conseil de l'AEA

PRESIDENT	Hansjörg Wirz (SUI)
PRESIDENT HONORAIRE	Sir Arthur Gold (GBR) X Carl-Olaf Homén (FIN)
VICE-PRESIDENTS	Valentin Balakhnichev (RUS) Agoston Schulek (HUN)
TRESORIER	Karel Pilny (CZE)
SECRETAIRE GENERAL	Till Lufft (GER)
MEMBRES	Janez Aljancic (SLO) Georgios Constantopoulos (GRE) José Luis de Carlos (ESP) Antonios G. Dracos (CYP) Gianni Gola (ITA) Al Guy (IRL) Ilkka Kanerva (FIN) Philippe Lamblin (FRA) John Lister (GBR) Clemens Prokop (GER) Jorge Salcedo (POR) Erika Strasser (AUT) Irena Szewinska (POL)
Président de l'IAAF	Lamine Diack (SEN)

2.2 Représentants de l'AEA

DELEGUES à L'ORGANISATION	José Luis de Carlos (ESP)
DELEGUE TECHNIQUE	Kari Wauhkonen (FIN)
DELEGUE MEDIA	Nicolas Russi (SUI)
DELEGUE MEDICAL / CONTROLE ANTIDOPAGE	Linda Grijp (BEL)
JURY d'APPEL	Ramon Docal (ESP) Charles Pfister (SUI) Al Guy (IRL)
SECRETAIRE DU JURY D'APPEL	Suzanne Cathiard (FRA)
OFFICIELS TECHNIQUES INTERNATIONAUX	Keith Davies (GBR) Liam Hennessy (IRL) Mark Khavdjou (RUS) Janusz Krynicki (POL) José Moreira (POR) Imre Matrahazi Jr (HUN)
MANAGERS AEA de L'EVENEMENT	
MANAGER GENERAL	Luciano Barra (ITA)
COORDINATION de L'EVENEMENT	Joanne Dick (GBR)
ADJ-COORDINATION de L'EVENEMENT	Sarah Davies (GBR)

2.3 Fédérations Membres de l'AEA

ALBANIE	ALB	ITALIE	ITA
ANDORRE	AND	LETTONIE	LAT
ARMENIE	ARM	LIECHTENSTEIN	LIE
AUTRICHE	AUT	LITHUANIE	LTU
AZERBADJAN	AZE	LUXEMBOURG	LUX
BELGIQUE	BEL	EX REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE	MKD
BIELORUSSIE	BLR	MALTE	MLT
BOSNIE HERZEGOVINE	BIH	MOLDAVIE	MDA
BULGARIE	BUL	MONACO	MON
CHYPRE	CYP	NORVEGE	NOR
CROATIE	CRO	PAYS BAS	NED
DANEMARK	DEN	POLOGNE	POL
ESPAGNE	ESP	PORTUGAL	POR
ESTONIE	EST	REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	GER
FINLANDE	FIN	REPUBLIQUE SLOVAQUE	SVK
FRANCE	FRA	REPUBLIQUE TCHEQUE	CZE
GEORGIE	GEO	ROUMANIE	ROM
GIBRALTAR	GIB	RUSSIE	RUS
GRANDE BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD	GBR	SAN MARIN	SMR
GRECE	GRE	SLOVENIE	SLO
HONGRIE	HUN	SUEDE	SWE
IRLANDE	IRL	SUISSE	SUI
ISLANDE	ISL	TURQUIE	TUR
ISRAEL	ISR	UKRAINE	UKR
		YOUGOSLAVIE	YUG

2.4 Pays Participants

HOMMES		FEMMES	
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	GER	UKRAINE	UKR
RUSSIE	RUS	RUSSIE	RUS
GRANDE BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD	GBR	GRANDE BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD	GBR
UKRAINE	UKR	ITALIE	ITA
FINLANDE	FIN	ROUMANIE	ROU
POLOGNE	POL	REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	GER
FRANCE	FRA	FRANCE	FRA
ITALIE	ITA	POLOGNE	POL

3 STRUCTURE DE L'ORGANISATION

3.1 COMITE d'HONNEUR

Jean-François Lamour (Ministre des Sports)
Hansjörg Wirz (Président de l'A.E.A.)
Bernard Bosson (Maire d'Annecy)
Anne-Marie Comparini (Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes)
Ernest Nycollin (Président du Conseil général de la Haute-Savoie)
Michel Barnier (Commissaire Européen)

3.2 COMITE DE PILOTAGE

Bernard Amsalem	
Guy Manfredi	Jean-Luc Rigault
Daniel Arcuset	Gilles Bernard
Annie Laurent	Michel Bouchot
Christian Roggemans	André Garkoucha
Jean Gracia	Gérard Peyrebrune
Marcel Gomez	Pierre Cabireau

3.3 COMITE D'ORGANISATION

Coordination Générale F.F.A. Jean Gracia
Coordination Générale ANNECY Gérard Peyrebrune

3.3.1 COMMISSIONS

Protocole	Guy Manfredi Camille Sylvestre
Logistique	Daniel Cavalli Romain Baujard
Marketing et Promotion	Virgile Caillet Gilles Bernard
Presse et Télévision	Odile Lesage Anne-Marie Aubry
Technique	Christian Bautrau Paul Bénard
Volontaires	Patrick Choplin
Sécurité	Philippe Vernet
Médical	Béchir Boudjemaa Jean Mercier-Guyon


3.3.2 OFFICIELS de la COMPETITION

Directeur Général de la Compétition	Christian Bautrau
Directeur de Réunion	Paul Bénard
Directeur Technique	Didier Feuilloley
Juge-Arbitre Général	Pierre Delacour
Juge-Arbitre des Courses	André Renou
Juges-Arbitres des Concours	Bernard Robbaz Pierre Bordat
Coordonnateur des Starters	Jean-Pierre Josserand
Directeur de la Chambre d'Appel	Edouard Eskenazi
Directeurs du C.I.T.	Daniel Arcuset Christian Roggemans

4 ARRIVEE A GENÈVE

4.1 Heures d'arrivée

Les heures d'arrivée et de départ ont été demandées sur des formulaires d'engagements définitifs. Tout changement doit être communiqué au Comité d'Organisation.

 +33 1.53.80.70.33
Fax : +33 1.45.81.40.30

4.2 Service d'Accueil et d'Information à l'aéroport de Genève

Afin de faciliter une procédure sans heurt à l'immigration et de favoriser des formalités douanières rapides, le personnel du COL sera disponible à l'aéroport de **Genève-Cointrin (SUI)**. Les équipes nécessitant un visa pour la SUISSE (Russie et Ukraine) doivent utiliser la **sortie France**.

Durant la période d'ouverture, un comptoir reconnaissable de par le LOGO de la Coupe d'Europe SPAR, sera à disposition des délégations dès leur arrivée à l'aéroport.

Période d'ouverture : Jeudi 20 Juin 15h00 au Dimanche 23 Juin à 15h00.

4.3 Immigration

Les autorités compétentes reconnaissent l'importance de cette Coupe d'Europe SPAR et apporteront leur coopération au COL afin de faciliter une entrée sans problème des équipes en France.

Les visas requis doivent être montrés à l'entrée du territoire Français.

Des dispositions ont été prises avec le Ministère Français des Affaires Etrangères afin de faciliter les émissions de visas pour les participants à la Coupe d'Europe.

Les délégations nécessitant un visa pour entrer en France peuvent l'obtenir à l'Ambassade Française ou au consulat se trouvant dans leur pays.

4.4 Formalités Douanières

En France, l'existence de lois strictes interdit l'importation de drogues, d'armes de tous types. Toute infraction à ces lois est sévèrement punie.

Si vous pensez posséder des articles pouvant entrer dans les catégories ci-dessus mentionnées, vous devez les déclarer dès votre arrivée.

Drogues

Si vous possédez des médicaments contenant des drogues, veuillez les déclarer à la douane dès votre arrivée.

ATTENTION, NE SOYEZ PAS EN POSSESSION DE DROGUES INTERDITES en France, les pénalités pour les délits liés à la drogue sont sévères et vous pourriez être emprisonné.

Armes / Armes à feu

En France, un bon nombre d'armes et d'armes à feu sont interdites et pour certaines, un permis et un contrôle de sécurité sont nécessaires. Si vous avez l'intention d'importer un de ces articles, vous êtes priés de contacter le représentant douanier de la mission française la plus proche de votre domicile.

Téléphones portables

En France, le réseau de téléphones portables fonctionne selon les systèmes GSM (Itinériss, SFR, Bouygues Télécom). Seuls les téléphones fabriqués pour ces systèmes fonctionneront en France. Vous êtes invités à contacter les entreprises de téléphones portables de votre pays afin de déterminer si celui-ci a signé un accord international avec la France permettant le raccordement temporaire avec le réseau français.

4.5 Transports à partir de l' Aéroport

Après les formalités d'immigration, les équipes seront accompagnées jusqu'à leur bus par un officiel de liaison pour être conduites à leur hôtel respectif qui se situe à une heure de l'aéroport.

4.6 Assurances

Chaque Fédération doit souscrire un contrat d'assurance pour ses athlètes et ses officiels qui participent à cette Coupe d'Europe SPAR. Le COL n'assumera aucune responsabilité en cas de perte d'objets personnels, de frais médicaux etc... mais il couvrira tous les frais de traitement en urgence sur le lieu de compétition.

5 TRANSPORTS

5.1 Entraînement et compétition

Le Parc des Sports et les aires d'entraînement du terrain annexe jouxtant le stade d'honneur seront reliés aux différents hôtels, à l'aide des cars mis à la disposition des délégations. Un horaire détaillé sera fourni aux Chefs de Délégations lors de leur arrivée à Annecy.

5.2 Service à l'aéroport de Genève

Un service de car fonctionnera entre l'aéroport de Genève-Cointrin et les hôtels des délégations du Jeudi 20 Juin au lundi 24 juin. Les départs doivent être organisés avec le Bureau d'Information des hôtels.

6 HEBERGEMENT - INFORMATIONS SUR VOTRE SEJOUR

6.1 Hôtels des Equipes

6.1.1 Période d'Ouverture

Les hôtels des équipes ouvriront officiellement entre le 20 juin et le 24 juin.

6.1.2 Coordonnées des hôtels des équipes

Lors d'un tirage au sort effectué pendant une réunion préparatoire à ANNECY avec les délégués de l'AEA, le résultat est le suivant :

PAYS	HOTEL	ADRESSE	Numéro de TELEPHONE	Numéro de TELECOPIE
FINLANDE	Ibis Centre	Manufacture - 12 rue de la Gare Annecy - 74000	+33 4 50 54 43 21	+33 4 50 52 81 08
France	TRESOMS	3 boulevard de la Corniche Annecy - 74000	+33 4 50 51 43 84	+33 4 50 45 56 49
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	Novel - La Mamma	69 avenue de France Annecy - 74000	+33 4 50 23 75 74	+33 4 50 66 36 31
GRANDE BRETAGNE et IRLANDE DU NORD	Novotel Atria	1 avenue Berthollet Annecy - 74000	+33 4 50 33 54 54	+33 4 50 45 50 68
Italie	Holiday Inn	19 avenue du Rhône Annecy - 74000	+33 4 50 52 35 35	+33 4 50 52 35 00
POLOGNE	Holiday Inn	19 avenue du Rhône Annecy - 74000	+33 4 50 52 35 35	+33 4 50 52 35 00
ROUMANIE	Ibis	138 rue des Paquerettes Cran-Gevrier - 74960	+33 4 50 67 42 34	+33 4 50 57 98 45
RUSSIE	Comfort Hotel Mandallaz	1 place Mandallaz ANNECY - 74000	+33 4 50 45 51 74	+33 4 50 45 51 75
UKRAINE	Novotel Atria	1 avenue Berthollet Annecy - 74000	+33 4 50 33 54 54	+33 4 50 45 50 68

6.1.3 Administration des Hôtels des Equipes

Le responsable de l'administration de l'hébergement est Romain BAUJARD (Directeur Administratif de la F.F.A.). Toutes les demandes de renseignements supplémentaires sur l'hébergement non satisfaites par les Bureaux d'Information de chaque hôtel, devront être adressées directement à la Fédération Française d'Athlétisme (Fax : +33 1.45.81.40.30).

6.1.4 Coût de l'hébergement

Conformément à la règle 607.8 de l'AEA, celle-ci prend en charge l'hébergement et la restauration de chaque délégation suivant le tableau ci-dessous :

Equipe Hommes :	26 athlètes	9 officiels
Equipe Femmes :	26 athlètes	9 officiels
Equipe Hommes et Femmes pour une même nation :	52 athlètes	15 officiels

A l'arrivée, les délégations devront s'acquitter du montant total des coûts d'hébergement (déduction faite de la contribution de l'AEA). Les règlements pourront être effectués en argent liquide "euros" (€) ou en chèque de voyage.

Le coût de l'hébergement en pension complète **par personne et par jour hors quota** dans les différents hôtels des délégations sera le suivant :

160 CHF pour une chambre single

140 CHF pour une chambre twin (par personne)

Tous les autres extras (bar, blanchisserie, téléphone, minibar, etc...) seront payés directement à la réception de l'hôtel sur présentation d'une carte de crédit.

Le COL procurera un hébergement aux athlètes et aux officiels pendant la période d'ouverture des hôtels, celui-ci étant basé sur le formulaire final d'engagement à la Coupe d'Europe SPAR. Les équipes qui arrivent plus tôt en France doivent en avvertir préalablement le COL afin que des dispositions particulières soient prises.

6.1.5 Accès aux Hôtels des Equipes

Chaque Chef de délégation, en coopération avec le personnel responsable de l'hébergement, devra procéder à la distribution des chambres qui ont été attribuées aux membres de son équipe. A l'hôtel, il devra présenter la liste d'attribution des chambres et en recueillir les clefs au bureau d'enregistrement de l'hôtel.

6.1.6 Appels téléphoniques

Le téléphone ne sera pas automatiquement disponible dans les chambres. Tous les athlètes ou officiels d'équipes désirant utiliser le téléphone à partir de leur chambre sont priés d'en faire la demande auprès de la réception de l'hôtel. Le téléphone sera accessible sur présentation d'une carte de crédit afin de couvrir le coût de tous les appels.

Toutes les délégations recevront, dès leur arrivée, un répertoire récent des plus importants numéros de téléphone pour la Coupe d'Europe SPAR.

Des cabines téléphoniques seront disponibles dans les hôtels.

6.1.7 Repas

Tous les repas seront servis dans les différents hôtels, à part le Mandallaz ou la délégation de Russie prendra ses repas au restaurant "Le Bistrot du Rhône" situé à 200 m de l'hôtel. La présentation de la carte d'accréditation sera indispensable pour accéder à la restauration. Les équipes ne pourront prendre leur repas que dans l'hôtel où elles seront hébergées.

Divers types d'alimentation seront servis en style "buffet" en tenant compte des religions des participants.

Horaires des Repas :

- Petit Déjeuner : de 6h30 à 10h00
- Déjeuner : de 11h00 à 14h30
- Dîner : de 18h30 à 22h00

6.1.8 Bureau de l'AEA

Le bureau central de l'AEA responsable des aspects logistiques (voyages, hébergement, ..) sera installé dans l'hôtel des VIP (Impérial Palace) ainsi qu'au Parc des Sports jusqu'au 23 juin.

Heures d'ouverture : 20 au 23 juin 9h00 - 19h00

6.2 Bureau d'Information

Un Bureau d'Information sera installé dans chaque hôtel ainsi que dans le Centre d'Information Technique du Parc des Sports. Ces bureaux seront en mesure de fournir des informations générales pour les athlètes et officiels et des informations techniques pour les Chefs des équipes.

Les horaires d'ouverture des Bureaux d'Information sont de 8h00 à 20h00 à partir du 21 juin.

6.3 Autre Hôtel

Le COL a organisé l'hébergement des VIP et des partenaires dans l'hôtel suivant :

**IMPERIAL PALACE (AEA)
PALACE de MENTHON (AEA)**

6.4 Salles de réunions pour les équipes

Des salles de réunions seront mises à la disposition des équipes par le COL. Ces salles peuvent être réservées du 21 au 23 juin (8h00 à 22h00) au Bureau d'Information de chaque hôtel.

6.5 Sécurité

Le COL, en coopération avec les différentes autorités responsables, a mis en place toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de tous les participants à cette Coupe d'Europe SPAR.

6.6 Programme Social

6.6.1 Programme Touristique

Le détail des manifestations touristiques sera disponible dans les Bureaux d'Information.

6.6.2 Banquet de Clôture

Il sera organisé le 23 juin dans un lieu qui sera précisé aux Chefs de délégation dès leur arrivée à Annecy. Tous les athlètes et officiels sont invités à y participer. Il ne sera pas servi de repas ce soir-là dans les hôtels des équipes.

6.6.3 Réceptions pour les VIP

Un programme social est organisé à l'occasion de la Coupe d'Europe SPAR. Les principales réceptions sont, sous réserve de modifications :

Date	Heure	Réception	Lieu	
21/06/02	20:00	Dîner de L'AEA (Chefs de Délégation invités)	A préciser	Sur carte d'invitation
22/06/02	20:30	Dîner du COL (Chefs de Délégation invités)	A préciser	Sur carte d'invitation
23/06/02	12:00	Lunch de Firenze 2003 (Chefs de Délégation invités)	A préciser	Sur carte d'invitation
23/06/02	20:30	Banquet de clôture	A préciser	Sur carte d'invitation

6.6.4 Tribune VIP

Un espace sera réservé dans la tribune pour les VIP. Les Chefs d'Equipe auront également accès à cette tribune.

6.7 Informations médicales

Au cours de cette Coupe d'Europe SPAR, des services médicaux d'urgence seront assurés pour tous les participants. Ces services seront disponibles au Parc des Sports pendant le déroulement de la compétition et 24h sur 24h dans les installations hospitalières et d'urgence existantes.

6.7.1 Sur le lieu de la compétition

Au Parc des Sports, un centre médical prendra soin de toutes les blessures survenant pendant la compétition. Cette structure ouvrira une heure avant le début de la compétition et fermera une heure après la dernière épreuve.

Les médecins des équipes auront accès au centre médical pour s'occuper des athlètes blessés pendant la compétition.

Les médecins des équipes n'auront pas accès au stade de compétition pendant son déroulement.

Une équipe médicale constituée d'un médecin, de kinésithérapeutes et de secouristes sera installée dans la zone d'échauffement pour les athlètes ne bénéficiant pas de ce support.

Des locaux ainsi que des tables de massage seront mis à disposition des athlètes au niveau de la zone d'échauffement.

6.7.2 Sur le lieu d'entraînement

Une antenne médicale sera présente sur le Parc des Sports durant les entraînements.

Des consultations spéciales peuvent être organisées avec d'autres services médicaux, ces services étant payants.

6.7.3 Instruction au personnel médical

Il est recommandé aux officiels médicaux des équipes, avant leur départ pour la France, de contacter l'Ambassade de France de leur pays au sujet des recommandations sur l'importation de matériel médical et de médicaments en France.

Le personnel médical des délégations peut contacter le personnel médical du COL qui fera son possible pour lui apporter son soutien pendant la compétition.

6.8 Délégués auprès des Equipes

Le COL mettra à la disposition des équipes, des Délégués dont le rôle sera de les assister durant leur séjour à Annecy. Ces volontaires assureront la liaison entre les délégations et le COL. La formation qu'ils auront reçue leur permettra de répondre à l'attente des délégations en matière :

- d'organisation générale de la compétition,
- de transport et d'hébergement,
- de tourisme à Annecy, etc...

7 ACCREDITATION

7.1 Généralités

Un système d'accréditation sans photographie sera utilisé afin d'assurer la sécurité de toutes les délégations et de faciliter le bon déroulement de la compétition. Le personnel de sécurité contrôlera toutes les voies d'accès.

La carte d'accréditation doit être portée à tout moment. Elle n'est pas transférable et ne permet donc pas à son propriétaire d'emmener une autre personne au-delà des points de contrôle.

7.2 Procédure d'Accréditation

Après son arrivée, chaque délégation sera conduite à son hôtel ou leur sera remise leurs cartes d'accréditation.

Les équipes arrivant avant le 20 juin pourront également être accréditées après leur arrivée, une demande spécifique devra être faite auprès du COL.

7.3 Perte de la carte d'Accréditation

La perte de la carte d'accréditation devra être communiquée immédiatement au Centre d'Information Technique (Salle de Olympiades) du Parc des Sports.

7.4 Accréditations spéciales

Chaque délégation recevra deux types d'accréditation spéciales :

Accès au contrôle antidopage :	2 accréditations par délégation
Accès au CIT :	2 accréditations par délégation
Accès au saut à la perche :	1 accréditation par délégation
Accès au saut en Longueur et au Triple Saut :	1 accréditation par délégation

8 PROGRAMME ET HORAIRES DE LA COMPETITION

8.1 Programme General

Dimanche 16 Juin 2002	24 h 00	Réception Finale des engagements
Jeudi 20 Juin 2002	08 h 00	Ouverture officielle des Hôtels des équipes
Vendredi 21 Juin 2002	12 h 00	Confirmation définitive des engagements
Vendredi 21 Juin 2002	16 h 00	Réunion Technique Visite d'orientation du site
Samedi 22 Juin 2002	14 h 10 15 h 05 17 h 50	Début des compétitions de la première journée Cérémonie d'Ouverture Fin des compétitions de la première journée

Dimanche 23 Juin 2002	14 h 10	Début des compétitions de la seconde journée
	17 h 40	Fin des compétitions de la seconde journée
	17 h 50	Cérémonie de clôture
	20 h 30	Banquet final

Lundi 24 Juin 2002 Fermeture officielle des Hôtels des équipes

Tous les horaires sont donnés en heure locale de France (GMT + 2heures).

8.2 Horaire de la Compétition

L'horaire de la compétition indiqué ci-dessous a été approuvé par le Conseil de l'AEA du 21/10/2001.

SAMEDI 22 JUIN		HOMMES	FEMMES
14 H 10		Marteau	
14 H 20			100 m (B)
14 H 35		100 m (B)	
15 H 05	CEREMONIE d'OUVERTURE		
15 H 35		Hauteur	Perche
15 H 40			Triple Saut
15 H 45			400 m Haies
15 H 50			Disque
15 H 55		400 m Haies	
16 H 05			100 m
16 H 15		100 m	
16 H 20		Poids	
16 H 25			800 m
16 H 35		1500 m	
16 H 45			3000 m
16 H 50		Longueur	Javelot
17 H 00			400 m
17 H 10		400 m	
17 H 20		5000 m	
17 H 40			4 x 100 m
17 H 50		4 x 100 m	
DIMANCHE 23 JUIN		HOMMES	FEMMES
14 H 10			Marteau
15 H 10		Perche	
15 H 20		Triple Saut	
15 H 25		110 m Haies	Hauteur
15 H 30		Disque	
15 H 35			100 m Haies
15 H 45		800 m	
15 H 55		3000 m Steeple	
16 H 05			Poids
16 H 10			1500 m
16 H 20			200 m
16 H 30		200 m	
16 H 35			Longueur
16 H 40		Javelot	3000 m Steeple
16 H 55		3000 m	
17 H 10			5000 m
17 H 30			4 x 400 m
17 H 40		4 x 400 m	
17 H 50	CEREMONIE PROTOCOLAIRE		

9 ENGAGEMENTS

9.1 Engagements Individuels

Un maximum d'un (1) athlète pour chaque pays qualifié peut participer à chaque épreuve.

9.2 Les Relais

Une heure avant le début des épreuves de relais, les équipes devront confirmer, au Centre d'Information Technique, le nom des 4 athlètes qui participeront à la compétition.

9.3 Engagements Définitifs

Comme pour tout événement AEA les engagements doivent être retransmis par INTERNET.

L'adresse Internet pour l'accès à ces informations est la suivante : www.european-athletics.org. Les fédérations membres de l'AEA doivent utiliser les mots de passe qui leur ont été fourni par l'AEA. Un manuel d'utilisation est disponible sur le site Internet de l'AEA.

A leur arrivée, les chefs de délégation recevront une copie de leur engagement final. Ils pourront y indiquer les changements de dernière minute. L'engagement final des athlètes doit être effectué lors de la réunion technique.

Après la réunion technique, des changements sont possibles à condition d'être justifiés (blessure, maladie) si le délégué technique de l'AEA en a été informé et les a accepté.

L'équipe de relais doit être soumise au CIT une heure avant le départ de celui-ci.

Pour plus de détails techniques voir la Règle 603 de l'IAAF.

La date limite des engagements définitifs est le **16 Juin 2002 à 24h00**. Cette date limite est irrévocable.

9.4 Confirmation Définitive des Engagements

Les compositions définitives des équipes de relais ainsi que l'ordre des passages devront être remis au CIT au plus tard 60 minutes avant le départ du relais.

EPREUVES	HOMMES	FEMMES
4 x 100 m	16 h 50 – Samedi 22 Juin	16 h 40 – Samedi 22 Juin
4 x 400 m	16 h 40 – Dimanche 23 Juin	16 h 30 – Dimanche 23 Juin

9.5 Forfaits

Les forfaits après confirmation définitive devront être signalés au CIT du Parc des sports, au moyen du formulaire destiné à cet effet. Les formulaires sont disponibles aux CIT.

10 INFORMATIONS TECHNIQUES

10.1 Centres d'Information

10.1.1 Généralités

La fonction principale de ce centre est d'assurer une meilleure liaison entre chaque délégation, le COL et les Délégués Techniques de l'AEA, en ce qui concerne les problèmes techniques.

10.1.2 Localisation

Le Bureau d'Information de la zone d'accréditation du Parc des Sports sera ouvert :

- le 20 juin de 8h30 à 20h00
- le 21 juin de 8h30 à 12h30

Le Centre d'Informations Techniques (CIT) du Parc des Sports sera ouvert :

- le 21 juin de 12h00 à 20h00
- les 22 et 23 juin - une heure avant la première épreuve et une heure après la dernière épreuve.

10.1.3 Bureau d'Information de la zone d'Accréditation

Le Bureau d'Information de la zone d'accréditation sera responsable des points suivants :

Réunion Technique :

- Distribution des dossiers appropriés et réception des questions écrites relatives à la Réunion Technique.
- Notification des listes de participants.

Information Compétition :

- Gestion des questions techniques provenant des délégations.
- Confirmation définitive des engagements.
- Information sur les transports.

Les dossards de la compétition seront distribués lors de la Réunion Technique. Les équipes qui, en cas de force majeure, n'auront pu être présentes à la Réunion Technique pourront recevoir leurs dossards au CIT ultérieurement.

10.1.4 Centre d'Information Technique (CIT) du Parc des Sports

Le CIT du Parc des Sports sera responsable des points suivants :

- Informations sur la compétition
 - Notification des listes de départ et des résultats.
 - Point de liaison en ce qui concerne les questions techniques entre les responsables des équipes, les Délégués Techniques et le COL.
 - Réclamations auprès du Jury d'Appel.
- Enregistrement des demandes de contrôles antidopage pour les « Records Nationaux » et la visualisation des photos d'arrivée Seiko
- Notifications urgentes
 - Enregistrement et livraisons de toutes notifications écrites urgentes destinées aux délégations de la part des Délégués Techniques, du COL et de l'AEA.
- Equipes de Relais
 - Réception des déclarations définitives de la composition des équipes de relais
- Publication des résultats
 - Les résultats seront affichés sur les panneaux disposés dans l'enceinte du stade ainsi qu'à proximité du CIT.

10.2 Réunion Technique

10.2.1 Généralités

La Réunion Technique aura lieu le Vendredi 21 Juin à 16h00 dans la salle "Olympiades" du Parc des Sports. A son arrivée à Annecy, chaque Chef de Délégation recevra un formulaire relatif aux questions pouvant être soulevées lors de la Réunion Technique. Ces formulaires devront être remis au CIT pour le 21 juin à 12h00 dernier délai.

10.2.2 Participation

Deux représentants de chaque délégation au maximum (et, si nécessaire, un interprète) pourront assister à la Réunion Technique.

10.2.3 Déroulement de la Réunion Technique

Les Délégués Techniques de l'AEA et les membres du Comité d'Organisation présideront la réunion, laquelle aura lieu en anglais et en français grâce à une traduction consécutive.

ORDRE DU JOUR

- 1/- Mot de bienvenue du Président du COL
- 2/- Mot de bienvenue du Président de l'AEA ou de son représentant
- 3/- Présentation des délégués de l'AEA, des officiels de la compétition et des ATO's
- 4/- Horaire définitif
- 5/- Fonctionnement de la Chambre d'Appel
- 6/- Montée des barres dans les sauts verticaux
- 7/- Réclamations
- 8/- Procédure pour le contrôle antidopage
- 9/- Cérémonies d'Ouverture et de Clôture
- 10/- Cérémonies Protocolaires
- 11/- Réglementation et règles de publicité
- 12/- Réponses aux questions soumises préalablement par écrit

10.3 Visite d'Orientation

Une visite d'orientation du site de compétition sera organisée immédiatement après la Réunion Technique le vendredi 21 juillet. De manière à faciliter cette visite, il est demandé aux délégations de n'envoyer pas plus de deux représentants.

10.4 Tirage au sort par pays et Attribution des ordres de passage par épreuves

HOMMES		FEMMES	
A	GER	A	UKR
B	RUS	B	RUS
C	GBR	C	GBR
D	UKR	D	ITA
E	FIN	E	ROU
F	POL	F	GER
G	FRA	G	FRA
H	ITA	H	POL

Affectation des ordres de passage Hommes

	A	B	C	D	E	F	G	H
	GER	RUS	GBR	UKR	FIN	POL	FRA	ITA
100m, 1500m, hauteur	1	2	3	4	5	6	7	8
200m, 5000m, perche	2	3	4	5	6	7	8	1
400m, 3000m, longueur	3	4	5	6	7	8	1	2
800m, 3000m steeple, triple saut	4	5	6	7	8	1	2	3
110m haies, poids	5	6	7	8	1	2	3	4
400m haies, disque	6	7	8	1	2	3	4	5
4X100m, marteau	7	8	1	2	3	4	5	6
4X400m, javelot	8	1	2	3	4	5	6	7

Affectation des ordres de passage Femmes

	A	B	C	D	E	F	G	H
	UKR	RUS	GBR	ITA	ROU	GER	FRA	POL
100m, 3000m, longueur	1	2	3	4	5	6	7	8
200m, poids	2	3	4	5	6	7	8	1
400m, disque	3	4	5	6	7	8	1	2
800m, javelot, 3000m steeple	4	5	6	7	8	1	2	3
100m haies, 1500m, marteau	5	6	7	8	1	2	3	4
4X100m, 5000m, perche	6	7	8	1	2	3	4	5
4X400m, triple saut	7	8	1	2	3	4	5	6
400m haies, hauteur	8	1	2	3	4	5	6	7

11 INSTALLATIONS TECHNIQUES

11.1 Stade d'honneur et Aires d'entraînement

11.1.1 Généralités

Les installations d'entraînement suivantes sont disponibles :

- Parc des Sports d'Annecy (terrains annexes)
- Parcours de jogging (bords du lac d'Annecy)

11.1.2 Le Stade d'Honneur du Parc des Sports d'Annecy

Le stade a été rénové en 1997, sa capacité est de 14.000 places.

Les installations du Parc des Sports d'Annecy proposeront :

- Une piste de 400 m à 8 couloirs en matériau synthétique (Résisport)
- Une aire de saut en hauteur
- Deux pistes d'élan longueur/triple saut
- Deux pistes d'élan saut à la perche
- Deux aires de lancer du poids
- Une aire de javelot
- Une aire de disque/marteau

Les équipes auront la possibilité d'accéder à l'ensemble des places assises se situant dans les virages.

Heures d'ouverture

20 au 23 juin 14h00 à 17h00

Le stade d'honneur sera disponible pour l'entraînement des courses, le vendredi 21 juin de 16h00 à 18h00.

11.1.3 Parcours de jogging

Les bords du Lac d'Annecy offre toutes les possibilités de pratiquer le footing (chemins en herbe, en terre et parties goudronnées).

11.2 Aires d'échauffement

11.2.1 Généralités

Les installations d'entraînement du Parc des Sports seront disponibles pour l'échauffement et la préparation à la compétition.

L'accès de cette installation sera interdit au public et des mesures de sécurité seront mises en place. Seuls les membres accrédités des équipes et les entraîneurs personnels accrédités auront le droit d'accès. L'accès des sites d'échauffement sera interdit aux médias.

Une piste de 4 couloirs de 180m en synthétique avec virage est disponible.

Le matériel suivant sera disponible :

- des blocs de départ
- des haies

11.3 Entraînement avec les starters officiels

Les starters seront disponibles sur la piste du stade d'honneur pour pratiquer les départs aux heures suivantes :

21 juin 16h00 à 18h00

12 REGLEMENTS DE LA COMPETITION

12.1 Tenue

Les concurrents doivent revêtir la tenue de leur Fédération approuvée par l'AEA.

De manière à assurer le respect des règlements par les concurrents, il sera demandé à chaque Chef de Délégation de présenter soit une tenue officielle complète soit des photos de celle-ci, au CIT à son arrivée. Les tenues officielles photographiées seront soumises à l'approbation du Délégué Technique et des copies seront remises aux officiels de la Chambre d'Appel afin qu'ils soient en mesure d'inspecter la tenue de chaque concurrent lors du contrôle.

12.2 Dossards de la Compétition

A l'issue de la Réunion Technique, les Délégations recevront quatre dossards par athlète. Deux doivent être portés, un sur le devant et un sur le dos du maillot. Le troisième dossard devra être mis sur le survêtement et le quatrième devra être mis sur le sac. Pour la hauteur et la perche, les athlètes sont autorisés à ne porter qu'un dossard, soit sur le devant soit sur le dos du maillot.

Pour les courses, tous les concurrents recevront, à la Chambre d'Appel, deux petits numéros supplémentaires (identifiant le couloir ou la position de départ tirée au sort). Ceux-ci devront être placés de chaque côté du short ou des cuisses.

Dans les relais, des dossards portant les lettres du code des pays seront attribués aux athlètes. Ces dossards doivent être attachés sur le devant et les numéros individuels doivent être appliqués sur le dos du maillot.

Il est interdit de couper ou de plier les dossards qui doivent être portés tels qu'ils auront été attribués.

12.3 Ordres du Starter

Les ordres du starter seront donnés en français.

Jusqu'au 400 mètres inclus ainsi que pour les relais, les ordres suivants seront utilisés :

- "A vos marques"
- "Prêts"
- Coup de feu

Pour les courses égales ou supérieures à 800 mètres, les ordres suivants seront utilisés :

- "A vos marques"
- Coup de feu

Veuillez noter qu'un pistolet électronique Seiko sera utilisé pour toutes les épreuves.

12.4 Marques

12.4.1 Concours

Les athlètes prenant part aux concours doivent utiliser les marques de course d'élan fournies par les officiels de l'épreuve. Chaque athlète aura deux marques à sa disposition.

12.4.2 Relais

A la Chambre d'Appel, il sera remis des bandes adhésives d'une longueur réglementaire (5cm x 40cm par zone de relais) à chaque équipe de relais. Aucune autre marque ne pourra être utilisée. Il est interdit de couper la bande (1 marque par zone).

12.5 Sortie de l'aire de compétition pendant son déroulement

Les athlètes ne sont autorisés à quitter le lieu de compétition que s'ils sont accompagnés par un officiel de la compétition. Si un athlète souhaite quitter le lieu de la compétition, il devra consulter le Chef Juge de l'épreuve.

12.6 Services médicaux pendant la compétition

Dans le cas d'une blessure, seuls les officiels médicaux désignés par le COL seront autorisés à pénétrer sur le terrain. L'officiel médical déterminera alors quel traitement est nécessaire ou quelle disposition doit être prise.

12.7 Réclamations

Toute réclamation devra être faite au Juge-Arbitre, oralement tout d'abord, soit directement par l'athlète, soit en son nom, en passant par le CIT et en application de la règle 146 de l'IAAF.

Les réclamations concernant le résultat ou le déroulement d'une épreuve devront être faites dans les 30 minutes qui suivent l'affichage officiel des résultats sur le tableau électronique.

Une fois que le Juge-Arbitre a pris sa décision, il existe un droit de recours auprès du Jury d'Appel dans les 30 minutes qui suivent la notification de la décision du Juge-Arbitre. Tous les recours en appel au Jury devront être rédigés en Français ou en Anglais par l'intermédiaire du CIT.

La réclamation devra être rédigée sur le formulaire d'appel, lequel peut être obtenu au CIT, il doit être signé par l'officiel responsable au nom de l'athlète et doit être accompagné d'un dépôt de 100 €. Cette somme sera rendue si la réclamation est acceptée. Une copie signée de l'appel sera remise à la personne qui a présenté la réclamation. La copie indiquera l'heure officielle de la présentation de la réclamation ainsi que le paiement de la somme indiquée ci-dessus.

Le Jury d'Appel fournira une réponse écrite à la réclamation, aussi rapidement que possible. Une copie sera placée dans le casier de l'équipe au CIT. Une copie sera affichée sur le tableau d'affichage situé à proximité du CIT.

12.8 Equipements

L'utilisation de matériel et d'engins personnels en compétition sera autorisée si le modèle présenté est différent de ceux figurant dans la liste ci-dessous approuvée par le Conseil de l'AEA.

12.8.1 Liste des Engins

Des engins seront fournis pour l'entraînement (sauf le marteau).

Les engins fournis pour les épreuves de lancers ont été approuvés par le Conseil de l'AEA. Ils sont les suivants :

POIDS – HOMMES (7.26 kg)				
Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Type de Matériel	
NORDIC	5132726	I-99-0021	Brass	110 mm
POLANIK	PK134	I-99-0152	Red Matt	120 mm
POLANIK	PK134	I-99-0152	Red Matt	125 mm
POIDS – FEMMES (4 kg)				
Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Type de Matériel	
POLANIK	PK124	I-99-0150	Red Matt	95 mm
POLANIK	PK124	I-99-0150	Red Matt	104 mm
POLANIK	PK124	I-99-0150	Red Matt	100 mm
POLANIK	PK124	I-99-0150	Red Matt	108 mm
DISQUE – HOMMES (2.0 kg)				
Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Type de Matériel	
OBOL (African)	003462	I-99-0142	Steel rim, fibreglass red	
GILL HOLLOWOOD STAR	300	I-99-0035	Steel rim, Hollowood	
DISQUE – FEMMES (1.0 kg)				
Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Type de Matériel	
OBOL (African)	003454	I-99-0141	Steel rim, fibreglass red	
GILL HOLLOWOOD STAR	313	I-99-0039	Steel rim, Hollowood	
UCS PURPLE FLYER	720.2100	I-99-0121		
MARTEAU – HOMMES (7.26 kg)				
Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Type de Matériel	
NORDIC	5125726	I-99-0008	Brass	110mm
POLANIK	PM159S	I-00-0203	Stainless steel	110mm
NORDIC	5128726	I-99-0032	Stainless steel	115mm
MARTEAU – FEMMES (4.0 kg)				

Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Couleur	
POLANIK	PM154	I-99-0156	Jaune	
POLANIK	PM156S	I-00-0201	Argent	95mm
JAVELOT – HOMMES (800g)				
Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Couleur	
NORDIC (Orbit 100m)	7916808	I-99-0014	Red and white	
NORDIC (Super Elite 90m)	7916801	I-99-0020	White	
NORDIC (Super Elite 80m)	7916802	I-99-0019	White	
NORDIC (Master 70m)	7913800	I-99-0013	Purple	
NORDIC (Master 60m)	7912800	I-99-0012	Purple	
NEMETH (2000 Classic 90m)	800 CS 90	I-99-0100		
NEMETH (2000 Classic 95m)	800 CS 95	I-99-0101		
JAVELOT – FEMMES (600g)				
Article	Numéro de Catalogue	Numéro de Certification	Couleur	
NORDIC (Diana 80m)	7916603	I-99-0018	Orange	
NORDIC (Diana 70m)	7917600	I-99-0017	Orange	
NORDIC (Diana 60m)	7917601	I-99-0015	Orange	
NORDIC (Diana 50m)	7917602	I-99-0016	Red	
NEMETH (Classic 75m)	600 CS 75	I-99-0110		

12.8.2 Engin personnel de lancer

Les engins personnels peuvent être utilisés en compétition si :

- ils portent une certification IAAF valide
- ils n'apparaissent pas sur la liste fournie par les organisateurs
- ils ont été vérifiés et marqués comme étant approuvés par l'organisateur et rendus disponibles à tous les concurrents.

Le contrôle des engins est prévu le :

Vendredi 21 Juin : CIT (Salle des Olympiades) 17:00 à 19:00

Samedi 22 Juin : CIT (Salle des Olympiades) 17:00 à 19:00

12.8.3 Perches

Les perches ou les étuis de perches doivent être très clairement identifiés et comporter le nom de l'athlète et son numéro de dossard.

Toutes les perches seront transportées de l'aéroport à l'hôtel de la délégation où elles seront entreposées jusqu'au jour de la compétition.

Avant les différents concours, les athlètes devront déposer leurs perches à proximité du CIT dans les délais suivants :

Epreuve	Date et heure limite de dépôt
Perche Femme	Samedi 22 Juin – 13h00
Perche Homme	Dimanche 23 Juin – 12h00

Des officiels seront chargés de mettre en place et de sortir les perches de l'aire de compétition.

12.9 Chronométrage

Le chronométrage sera indiqué par un appareil électronique entièrement automatique et l'ensemble de l'appareillage sera fourni par SEIKO. Pour les courses de distance égale ou supérieure à 800 mètres, les temps de passage seront indiqués au moyen de panneaux électroniques situés aux extrémités de chaque ligne droite.

Les athlètes battant un Record National pourront sur demande écrite du Chef d'Equipe recevoir une copie de la photo d'arrivée. Ces demandes devront être faites au CIT.

Un appareil de détection de faux départ sera utilisé.

12.10 Mesurage

Dans tous les concours longitudinaux, les distances seront mesurées au moyen d'appareils électroniques.

13 PROCEDURE DE LA COMPETITION

13.1 Déplacement des athlètes de l'aire d'échauffement à la Chambre d'Appel

Il est de la responsabilité des athlètes de vérifier l'heure des épreuves indiquée sur le panneau d'affichage de l'aire d'échauffement (des copies de la composition des épreuves seront mises à la disposition des Chefs de Délégation la veille au soir de chaque jour de compétition). Pour chaque épreuve, la présentation des athlètes à la chambre d'appel sera précédée de deux appels. Ces appels, en Français et en Anglais, seront effectués par un système de sonorisation.

Les appels pour se présenter à la chambre d'appel se succéderont dans l'ordre suivant (toutes ces indications précèdent l'heure réelle du départ de l'épreuve) :

Epreuve	Premier appel	Dernier appel
Courses de Haies	30 minutes	25 minutes
Autres Courses	25 minutes	20 minutes
Sauts (Longueur-Triple Saut-Hauteur)	45 minutes	40 minutes
Perche	75 minutes	70 minutes
Lancers (Poids-Disque-Javelot)	50 minutes	45 minutes
Lancer (Marteau)	50 minutes	45 minutes
Relais	35 minutes	30 minutes

13.2 Chambre d'Appel

13.2.1 Informations Générales

La Chambre d'Appel est située entre la piste d'échauffement et la piste principale.

La fonction principale de la chambre d'appel est le contrôle et la vérification des équipements des athlètes avant le début de chaque épreuve. Elle permet également aux juges de regrouper les athlètes selon les listes de départ de chaque épreuve avant leur entrée sur le lieu de la compétition.

Les athlètes doivent se présenter à la Chambre d'Appel seuls et à l'heure prévue. Cela signifie que toutes les délégations doivent s'assurer que leurs athlètes connaissent l'heure limite pour se présenter à la chambre d'appel. Un retard à la présentation à la chambre d'appel peut entraîner l'exclusion de la participation à l'épreuve.

L'accès à la Chambre d'Appel ne sera pas autorisé aux Officiels (VIP, Chefs de Délégation), aux Représentants des Equipes, aux Entraîneurs et aux Médias.

13.2.2 Procédures

Une fois dans la Chambre d'Appel, les athlètes seront identifiés par l'intermédiaire de la carte d'accréditation et par leur numéro de dossard. Une fois identifiés, les vérifications suivantes seront effectuées :

- dossards de la compétition;
- tenue de compétition;
- Chaussures de Compétition;

Les pointes devront avoir une longueur maximale autorisée de :

- courses, longueur et triple saut, perche **9 mm**
- hauteur et Javelot **12 mm**

Le diamètre maximum des pointes ne devra pas dépasser 4mm.

- Autres accessoires;

Il sera également vérifié que d'autres objets tels que les sacs, des bouteilles de boisson etc..., n'affichent pas de publicité interdite. Il est interdit d'amener tout appareil technique et électronique (radio, téléphone portable, walkman, etc...) sur le lieu de compétition. Ceux-ci seront identifiés et conservés par la Chambre d'Appel et récupérés après l'épreuve au CIT.

Après vérification par les officiels, les athlètes se dirigeront vers l'aire d'attente de la Chambre d'Appel où ils recevront les instructions finales avant d'être accompagnés vers le lieu de l'épreuve.

Afin que la période d'attente des athlètes soit la plus courte possible, il est important que les athlètes coopèrent en se présentant à la chambre d'appel aux horaires déterminés, sans engins ou autres objets interdits et sans tenues ou sacs affichant une publicité interdite.

En matière de publicité, les règlements de l'IAAF doivent être respectés.

13.3 Horaire de la Chambre d'Appel

Epreuves	Délai limite d'entrée à la Chambre d'Appel	Sortie de la Chambre d'Appel	Entrée sur le lieu de Compétition
Courses de Haies	25 minutes avant	20 minutes avant	15 minutes avant
Autres Courses	20 minutes avant	15 minutes avant	10 minutes avant
Longueur -Triple Saut – Hauteur	40 minutes avant	35 minutes avant	30 minutes avant
Perche	70 minutes avant	65 minutes avant	60 minutes avant
Poids – Disque - Javelot	45 minutes avant	40 minutes avant	35 minutes avant
Marteau	45 minutes avant	40 minutes avant	35 minutes avant
Relais	30 minutes avant	20 minutes avant	15 minutes avant

L'horaire complet de la chambre d'appel sera communiqué quotidiennement à chaque équipe.

13.4 Entrée et Sortie de l'aire de Compétition

13.4.1 Instructions

Une fois toutes les démarches nécessaires à la Chambre d'Appel terminées, les athlètes seront regroupés. Ils quitteront alors la chambre d'appel et seront escortés par un officiel vers la zone de départ de leur course ou vers l'aire de concours appropriée. Avant le départ de leur épreuve, les athlètes participant à une course placeront leurs affaires personnelles dans un panier.

Lorsqu'une épreuve est en cours (concours), un athlète ne doit pas quitter le terrain, sans y être invité par un officiel et avec l'autorisation du responsable de l'épreuve. Il est lors de sa sortie automatiquement accompagné par un officiel.

Cependant, en application de l'article 144.2(i) de l'IAAF, il est permis à l'athlète de communiquer avec son entraîneur. Un soin particulier doit être apporté afin qu'il communique.

13.4.2 Préparation de la Compétition - Concours

Les athlètes participant aux concours de sauts auront un temps suffisant pour s'échauffer.

13.4.3 Procédure de Sortie du Terrain

Tous les athlètes quittant le terrain devront passer par la Zone Mixte et le Centre de Contrôle

- Pour les courses
⇒ Immédiatement après l'arrivée.
- Pour les concours
⇒ A la fin du concours (concours horizontaux).
⇒ Les sauteurs en hauteur et les perchistes doivent quitter le terrain accompagnés par un officiel, via le poste de contrôle dès qu'ils seront éliminés de la compétition.

13.5 Poste de Contrôle - Zone Mixte

13.5.1 Zone Mixte

Tous les athlètes quitteront la piste via la Zone Mixte. Dans cette zone, les médias pourront réaliser des interviews rapides. Des renseignements supplémentaires sur les interviews sont mentionnés ci-après. Après être passés par la zone mixte, les athlètes se dirigeront vers le Poste de Contrôle.

13.5.2 Poste de Contrôle.

Après avoir terminé leur épreuve, tous les concurrents doivent se diriger vers ce poste qui se trouve à proximité de la sortie athlètes du terrain. Les coureurs y recueilleront leur équipement. Tous les athlètes désignés pour le Contrôle Antidopage en seront informés et conduits jusqu'au Centre de Contrôle Antidopage.

Les athlètes qui ne sont pas soumis au contrôle antidopage pourront quitter le Poste de Contrôle et se diriger vers les virages. Une fois sorti de cette zone, un athlète ne pourra y retourner.

13.5.3 Interviews

- Interviews rapides
Des interviews rapides peuvent être réalisées dans la Zone Mixte immédiatement après chaque épreuve. Après les interviews télévisées, les athlètes pourront être interviewés par les représentants de la presse écrite et parlée.
- Interviews officielles
Le premier dans chaque épreuve peut être convoqué pour les interviews officielles après son épreuve.
Ces conférences de presse seront prioritaires sur toutes les autres demandes d'interviews. Elles se dérouleront en tenant compte des obligations du contrôle antidopage.

13.5.4 Centre de Contrôle Antidopage

Un commissaire au Contrôle Antidopage sera assigné à chaque athlète à partir de la notification de Contrôle et l'accompagnera jusqu'à son arrivée au Centre de Contrôle Antidopage.

Les athlètes devront éviter d'aller aux toilettes avant d'avoir remis un échantillon d'urine au Centre de Contrôle Antidopage, où des boissons seront fournies par le COL, le refus de fournir un échantillon d'urine entraînera des sanctions disciplinaires conformément au règlement.

Les athlètes devant être contrôlés peuvent demander à être accompagnés au Centre de Contrôle Antidopage par un représentant de leur choix de leur délégation. Des cartes d'accréditation spécifiques seront remises aux délégations.

Le Délégué au Contrôle Antidopage de l'AEA supervisera les contrôles antidopage qui seront réalisés conformément aux directives de procédure de l'AEA. Les échantillons seront analysés par le laboratoire de contrôle antidopage de Paris, officiellement reconnu par l'IAAF et accrédité par le CIO.

13.5.5 Contrôle Antidopage des athlètes ayant réalisé un Record National

Tous les athlètes ayant réalisé un Record National et qui n'ont pas été désignés pour le contrôle antidopage peuvent se soumettre volontairement à ce contrôle.

Ces athlètes doivent compléter et signer le formulaire spécial de Contrôle Antidopage de l'AEA au CIT.

Le coût d'un tel contrôle est de 200 € et doit être payé par la Fédération de l'athlète. La régularisation des frais d'analyse peut être effectuée sur place au CIT, ou en remplissant un formulaire indiquant que le montant sera facturé par l'AEA à la Fédération concernée.

Veuillez noter qu'en cas de record national, pour les courses, des copies de la photo d'arrivée seront disponibles, sur demande, au CIT .

13.6 Annonce des résultats

Les résultats de chaque épreuve paraîtront dès que possible sur le tableau électronique du stade. Les résultats seront officiels dès leur apparition sur le tableau électronique. Les annonceurs informeront le public que les résultats sont visibles sur le tableau électronique. Ces annonces seront faites en français et en anglais.

Des copies des résultats seront disponibles au CIT.

13.7 Recueil de résultats

Trois types de recueils seront disponibles :

- résultats informatiques immédiats, ces résultats seront placés dans les casiers du CIT et affichés sur des panneaux disposés dans l'enceinte du stade ainsi qu'à proximité du CIT ;

- résultats par journée, ces résultats seront placés dans les casiers du CIT en fin de chaque journée ;
- résultats de la Coupe d'Europe SPAR. Après la conclusion de la Coupe d'Europe SPAR, un recueil complet de tous les résultats sera publié. Il sera distribué aux Chefs de Délégations lors de la soirée de clôture.

14 CEREMONIES

14.1 Cérémonie d'Ouverture

La cérémonie d'ouverture se déroulera le Samedi 22 Juin à partir de 15h05 sur la piste du Stade d'Honneur.

Des précisions relatives à la cérémonie d'ouverture seront disponibles, lors de l'arrivée des délégations, à Annecy.

14.2 Cérémonies de clôture

Des précisions relatives à la cérémonie de clôture seront disponibles, lors de l'arrivée des délégations, à Annecy.

15 DEPART DES DELEGATIONS

15.1 Généralités

Avant le départ des délégations, les Chefs d'Equipes doivent régler tous les frais supplémentaires sur le lieu d'hébergement.

Les chambres devront être libérées dans tous les hôtels avant 12h00 le jour du départ.

15.2 Heures de Départ

Les heures de départ des équipes sont indiquées sur les formulaires d'engagements définitifs. En cas de changement, veuillez en informer immédiatement le Bureau d'Information. Le transport vers l'aéroport sera assuré pour toutes les délégations le demandant. Son organisation sera confirmée par les Bureaux d'Information.

15.3 Confirmation des vols de retour

Les vols de retour doivent être confirmés au moins 24h00 avant le départ. Les renseignements relatifs à la confirmation des vols seront disponibles au Bureau d'Information. Chaque équipe est responsable de la confirmation de son vol de retour au départ de Genève.

15.4 Bagages

Si besoin est, dans tous les lieux d'hébergement, il sera possible d'entreposer les bagages le jour du départ.



SPAR  **European Cup**

INTERNATIONAL PARTNERS



NATIONAL PARTNERS

